



Rescue Gel Sporidical

HMIS		NFPA	Équipement de protection individuelle
Santé	N/A	2	None / Aucune / Ninguno
Inflammabilité	N/A	0	
Danger physique / Instabilité	N/A	0	

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2015-12-15

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit: Rescue Gel Sporidical

SDS #: MS0301555

Code du produit: 100906723

Utilisation recommandée: Désinfectant. Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

Producteur, importateur, fournisseur

Siège social aux États-Unis

Diversey, Inc.

P.O. Box 19747

Charlotte, NC 28219-0747

Phone: 1-888-352-2249

Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : www.diversey.com

Siège social au Canada

Diversey, Inc. - Canada

3755 Laird Road Units 8-11

Mississauga, Ontario L5L 0B3

Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. HAZARDS IDENTIFICATION

Aperçu des premiers secours

ATTENTION!. Provoque une irritation des yeux. PEUT IRRITER MODÉRÉMENT LA PEAU.

Principales voies d'entrée:

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.

Contact avec les yeux

Irrite modérément les yeux.

Contact avec la peau

Peut irriter modérément la peau.

Inhalation

Aucun à notre connaissance.

Ingestion

Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s)	CAS #	% en poids	DL50 Orale (mg/kg)	Acute dermal (mg/kg)	CL50 Inhalatoire
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 - 5%	1193	2001	=2 g/m ³ (4 h)
Alcool benzylique	100-51-6	1 - 5%	1230	2000	=8.8 mg/L (4 h)
Acide hydroxyacétique	79-14-1	0.1 - 1.5 %	1600	Pas de données disponibles	=7100 µg/m ³ (4 h)

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement à grande eau. Si une irritation apparaît, consulter un médecin.

Inhalation

Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion EN CAS D' INGESTION: Donner à boire immédiatement un tasse d' eau ou de lait. Ne PAS faire vomir. Communiquer avec un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement.

Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Dangers spécifiques Sans objet.

Risques inhabituels Aucun à notre connaissance.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnelle.

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

Protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques

Protection de la peau et du corps: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA	Mexique
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m ³ (TWA)	2 ppm (STEL) 3 mg/m ³ (STEL) 1 ppm (TWA) 1.5 mg/m ³ (TWA)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide

Aspect: Pas d'information disponible

Densité: 1.0325

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé Sans objet.

Solubilité: complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 0.22 % by wt.

pH 2.7

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - **inférieure:** indéterminé

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Couleur: Turbidité Transparent, **primaire** Incolore

Odeur: primaire Caractéristique

Point/intervalle de fusion indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Densité 8.61 lbs/gal 1.0325 Kg/L

Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C

Viscosité: Pas d'information disponible.

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0 % *

pH de la solution diluée 2.7 @ RTU

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Le produit est stable
polymérisation:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou substance chimique.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil direct.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Oral(e) Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg. Dermale Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg.
Information sur les composants:	Voir la Section 3.
Toxicité chronique	Aucun à notre connaissance.
Effets spécifiques	
effets cancérogènes:	Aucun à notre connaissance.
effets mutagènes:	Aucun à notre connaissance.
Toxicité pour la reproduction	Aucun à notre connaissance.
Effets sur l'organe-cible:	Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales donnée non disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :
 LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.
Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non applicable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot/> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

Description du connaissance DOT (voie terrestre) DISINFECTANTS

Description du voie maritime connaissance DISINFECTANTS

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL).

Réglementation Canadienne

Catégories de risque du SIMDUT : Exempt.

DIN No. : 02447592

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: Sans objet
Préparé par : NAPRAC

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.